

PROCES-VERBAL

COMITE DIRECTEUR REGIONAL

Consultation à distance du 18 au 21 Juin 2021

ONT PARTICIPE A LA CONSULTATION	AILLERIE Christophe – BAILLY Jean Pierre – BAILLY Laurence – BARBAUD Pascal – COCAUD Arnel – COLENO David – DUPONT Jean Michel – FOURNIER Bernard - GABORIEAU Cécile – GIBON Eric – HUARD François – LEBOT Bernard – LEGRAIN Agnès - LEROUX Maxime – LEVALLOIS Aline – MOREAU Stéphanie – MORINIERE Fabien – PASCO Sandrine - PAUGAM Françoise – PERRAUD GAUTIER Clément – PORTAL Karine – ROUSSET Véronique – SONOR Jacques – SORIN Nicolas - TROUILLET Steven
--	---

Les membres du Comité Directeur ont été consultés à distance, conformément à l'article 10.2 des statuts de la Ligue Régionale.

Cette consultation a pour objet, d'adopter une mesure dérogatoire concernant la représentation des clubs à l'Assemblée Générale du 03 Juillet 2021, comme autorisé par le Bureau Fédéral en date du 11 et 15 Juin 2021.

La délibération soumise aux élus est la suivante :

« Conformément aux articles 5, 6.1 et 6.3 des statuts, les associations sportives membres de la Ligue doivent être affiliées à la FFBB pour participer aux assemblées générales. Les représentants de ces associations pour participer et voter lors de ces assemblées générales doivent être majeurs âgés de 16 ans au moins, être licenciés et jouir de leurs droits civiques.

A titre exceptionnel, acceptez-vous que les représentants des clubs licenciés pour la saison 2020/2021 et non encore licenciés pour la saison 2021/2022 puissent participer et voter lors de l'Assemblée Générale du 03 Juillet 2021 à SAINT JEAN DE MONTS ? »

Les réponses sont recueillies par mail du 18 au 21 juin 2021 par le Secrétaire Général.

Avec 23 POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION, cette délibération est adoptée.

Le Président de la Ligue,
Jean-Michel DUPONT.

Le Secrétaire Général,
Maxime LEROUX.